

 COMMUNE DE <i>Montguyon</i> DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020	
--	---	--

De : Claude NEREAU - Secrétaire de séance Début de séance : 20h30 Fin de séance : 00h45	A : Participants CC : CORNIL Christine
Objet : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2020	
Etaients présents : Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Gaëtan BUREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU Etait excusé : Marc LIONARD Monsieur Claude NEREAU a été nommé secrétaire de séance	

1^{er} Dossier **Approbation du Compte-Rendu de la séance du 10 juillet 2020**
Approuvé

2^{ème} Dossier **Projet de création d'un parc de panneaux photovoltaïques à proximité de Trouillaud : présentation par la société NEOEN**

La société NEOEN a été créée en 2008 et est aujourd'hui un des premiers producteurs au monde d'énergies renouvelables.

Production totale de 3 GWC avec comme objectif d'ici quelques années une production de 5GWC.

Cette société développe, finance et exploite ses projets.

Projet à Trouillaud

Les terrains disponibles : 14 hectares en zone carrière et 20 hectares en zone hors carrière.

Le projet serait positionné sur 8 hectares en zone carrière pour une puissance de 8,2 MWC et 15 hectares en zone hors carrière pour une puissance de 17MWC.

Signature d'un bail rural entre Monsieur AUDOIN et un jeune agriculteur.

Signature d'une lettre d'intention entre la société NEOEN et un éleveur ovin local.

Retombées financières locales	57 400,00€ par an pour la commune
	7 500,00€ par an pour la CDCHS
	57 000,00€ par an pour le Conseil Départemental de la Charente-Maritime
	5 500,00€ par an pour la région

Enjeux liés à l'urbanisme : dépôts de 2 permis de construire pour les zones carrières et hors carrières.

Zone Ae = compatible

Zone Natg = non compatible

Pour que le projet puisse se réaliser dans son intégralité, une modification du PLU de la commune des zones Natg et Ae en zone Au s'impose.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de procéder au vote concernant la modification du PLU de la commune.

Les membres ont souhaité voter à mains levées.

Vote : Pour 4 Contre 11 Abstention 3

La commune ne procédera pas à la modification de PLU pour étendre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone agricole.

3^{ème} Dossier Adoption du règlement intérieur des cimetières communaux

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint informent les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour les cimetières de la commune.

Ce règlement permet de définir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux. Il a pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité dans les trois cimetières de la commune.

Monsieur Le Maire précise que le règlement est disponible en Mairie pour consultation et qu'il sera remis à chaque fois que nécessaire aux familles, aux entreprises, ...

Après la demande d'un conseiller municipal, nous procédons à quelques modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement municipal des trois cimetières tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ledit règlement,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il a été demandé l'installation d'un point d'eau au cimetière n°3 ainsi que 2 fûts au columbarium pour les déchets.

4^{ème} Dossier Projet de déclassement d'une portion de la Voie Communale « route de Millet »

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint informent les membres du Conseil municipal que la Voie Communale de « route de Millet », section comprise entre les parcelles cadastrées OE733, E638, E640, E650, E732, E652, E733, E735 et E654, située à Montguyon et dont Monsieur SUBILLEAU Raphaël est propriétaire, n'est plus en capacité d'assurer la sécurité des riverains dû à la vitesse et aux comportements dangereux des véhicules. Cette portion de chemin constitue aujourd'hui un réel danger. Une promesse de vente a été signée afin que Monsieur SUBILLEAU puisse acquérir la parcelle cadastrée OE733 avant l'aliénation de la Voie Communale.

L'aliénation de cette portion de Voie Communale apparaît comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Il faudra toutefois vérifier la nécessité de positionner une raquette en bout de voie pour les demi-tours.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **DE PROCEDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la portion la Voie Communale « route de Millet » - section comprise entre les parcelles cadastrées E638, E640, E650, E732, E652, E733, E735 et E654, en application du décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, précité,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la poursuite de cette affaire.

5^{ème} Dossier **Location des salles des écuries du château, du plateau de la tour et de la salle polyvalente**

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint informent les membres du Conseil municipal que les tarifs de location des salles municipales sont inchangés depuis le 31 juillet 2014 (date de la dernière délibération).

Il propose donc la révision des tarifs de location suivant le tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'augmentation des tarifs de salles municipales et fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 (tableau en annexe),
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ces locations.

	ASSOCIATIONS DE MONTEUYON	HABITANTS DE MONTEUYON	ASSOCIATIONS ET HABITANTS HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE	GRATUIT	150,00€	-
ECURIES DU CHATEAU* **			
Petite salle + cuisine	GRATUIT	150,00€	300,00€
Grande salle + cuisine	GRATUIT	200,00€	400,00€
Petite salle et grande salle + cuisine	GRATUIT	250,00€	500,00€
Plateau de la tour du château	GRATUIT	100,00€	200,00€
*caution demandée à la prise des clés : 1 000,00€			
** forfait ménage : 150,00€			

6^{ème} Dossier **Adoption du règlement des marchés des mercredis et samedis**

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint rappellent aux membres du Conseil municipal que le marché communal a lieu sur le territoire de la commune de Montguyon, le mercredi sur la place de la Mairie et le samedi sur la place de la Mairie et/ou la rue du 8 mai 1945 et/ou du Champ de foire.

Il convient d'établir un règlement du marché communal qui accueille sur le domaine public, des commerçants non sédentaires, pour prendre des mesures pour assurer l'ordre, l'approvisionnement, la sécurité, la salubrité publique et plus globalement le bon fonctionnement du marché.

Monsieur Le Maire propose d'adopter le règlement intérieur dont les membres présents ont pris connaissance et précise que ce règlement est à la disposition des usagers en Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le règlement du marché communal,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

7^{ème} Dossier **Immeuble 10, place de la Mairie**

Détermination des montants des loyers mensuels des 2 logements de type T3

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation d'un ensemble immobilier situé 10, place de la Mairie avec la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, il convient de déterminer le montant des loyers des 2 appartements de type T3 qui seront mis en location.

Le montant est calculé sur la base du coût des travaux de cet ensemble immobilier mais également au regard du plan de financement.

Les montants proposés sont :

- 450,00€ mensuel pour le T3a de 66m² (charges non comprises) avec une caution représentant un mois de loyer
- 500,00€ mensuel pour le T3b de 85m² (charges non comprises) avec une caution représentant un mois de loyer

Monsieur Le Maire se laisse la possibilité de pouvoir réévaluer le montant du loyer en fonction du taux d'indice des loyers au moment de la signature du bail pour chaque appartement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant du loyer mensuel de 450,00€ pour l'appartement T3a (66m²) charges non comprises avec une caution représentant un mois de loyer,
- **VALIDE** le montant du loyer de 500,00€ pour l'appartement T3b (85m²) charges non comprises avec une caution représentant un mois de loyer,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au réajustement du montant des loyers en fonction du taux d'indice des loyers au moment de la signature du bail pour chaque appartement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures des baux, relatives à ce dossier des loyers des deux appartements de type T3 de l'immeuble situé 10, place de la Mairie.

8^{ème} Dossier Location 30, rue de Vassiac : détermination du montant du loyer mensuel

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal présents à la séance, que le local situé 30, rue de Vassiac a été refait à neuf et est libre.

Pour louer ce local au Centre Hospitalier de Jonzac, service psychiatrie (CMP), Monsieur Le Maire demande que soit défini le montant du loyer mensuel qui sera appliqué à partir du 1^{er} octobre 2020.

Le montant proposé du loyer est de 700,00 euros + 100,00€ de charges pour le ménage (1h/semaine). Les autres charges (électricité, gaz, eau, ...) restent à la charge du locataire puisqu'il s'en acquitte directement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le loyer mensuel du local situé au 30, rue de Vassiac à Montguyon à la somme de 700,00€ + 100,00€ pour les charges de ménage effectué par la commune soit un total de loyer de 800,00€ hors charges d'électricité, gaz, eau, ... puisque le locataire s'en acquitte directement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à revaloriser le montant du loyer tous les ans suivant l'indice de référence. L'indice de référence à la signature du bail est celui du premier trimestre 2020 (130,57),
- **CHARGE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

9^{ème} Dossier Détermination du nom de la Zone d'Activités située route de l'Avenir, rue de L'Abattoir et rue de Marcadier

Monsieur Le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil municipal par délibération, de déterminer le nom à donner à la Zone d'Activités située route de l'Avenir, rue de l'Abattoir et rue de Marcadier en application de l'article L. 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jusqu'à ce jour cette Zone d'Activités ne portait pas de nom définitif.

Un élu a fait savoir qu'au tout début de la création de cette Zone d'Activités, le nom de Zone d'Activités de La Bienveillance avait été donné.

Monsieur Le Maire demande donc aux membres présents de valider le nom de Zone d'Activités de la Bienveillance, la zone située entre la route de l'Avenir, rue de l'Abattoir et rue de Marcadier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nom de La Bienveillance pour la Zone d'Activités située route de l'Avenir, rue de l'Abattoir et rue de Marcadier,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder aux signatures et actes administratifs concernant ce dossier.

10^{ème} Dossier **Projet du Mouzon : Travaux de réaménagement (convention avec le SYMBAL)**

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint informent les membres du Conseil municipal que des voies d'eau (« renards ») se sont creusées dans les berges entre :

- Le bief du Moulin du Pont et le Mouzon en aval du déversoir, côté commune de Saint Martin d'Ary
- L'amont et l'aval du déversoir, côté commune de Montguyon

Ces voies d'eau menacent la stabilité des berges et de là, le déversoir et, par contrecoup, le niveau d'eau du parcours de pêche et le remplissage du bief en aval.

La commune de Saint Martin d'Ary utilise le bief comme exutoire des eaux de pluie et comme réserve d'eau dans le cadre de la défense incendie.

La commune de Montguyon souhaite préserver et valoriser l'attractivité de l'aire de loisirs réalisé le long du parcours de pêche.

Madame WANGERMEZ, propriétaire du bief amont, ne peut à elle seule assumer le coût des travaux de réparation.

L'ensemble des travaux dépassent les champs des compétences des différentes parties et nécessite une bonne coordination.

Il convient d'établir une convention qui pourra définir la nature, les conditions de réalisation et de financement de ces travaux et de ce fait désigner un Maître d'Ouvrage.

L'ensemble des parties s'entend pour désigner le SYMBAL (Syndicat Mixte du Bassin versant du Lary) pour assumer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Cette opération coulera aux 3 parties :

- Commune de Montguyon : 8 920,00€ TTC
- Commune de Saint Martin d'Ary : 8 920,00€ TTC
- Madame WANGERMEZ : 3 474,48€ TTC
-

Monsieur Le Maire et le Maire adjoint demandent donc aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention qui désignera le SYMBAL pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, afin de simplifier l'organisation des travaux et de maîtriser les coûts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention qui a pour objet de désigner le SYMBAL pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, afin de simplifier l'organisation des travaux et de maîtriser les coûts.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

11^{ème} Dossier Point sur la rentrée scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire adjoint présente le point sur la rentrée scolaire 2020/2021 :

Effectifs Ecole élémentaire 109 élèves (-18 élèves pour la rentrée par rapport à l'année dernière)
Ecole maternelle 65 élèves

Cantine Ecole maternelle capacité de 54 élèves
Ecole élémentaire 2 services pour 170 élèves

Pas de distances physiques pour la cantine.

Le groupe scolaire est divisé en 3 groupes 1 groupe pour la maternelle
1 groupe pour l'école élémentaire du bas
1 groupe pour l'école élémentaire du haut

Les 3 groupes ne se rencontrent jamais.

La CAF ayant supprimé la subvention qui était attribuée à la Mairie, il a fallu faire des choix économiques. La municipalité sur proposition du Maire-Adjoint en charge de la Vie Scolaire n'a pas renouvelé son partenariat avec Bouge tes Vacances de Montlieu la Garde.

Il est demandé aux collectivités de mettre en place le principe du projet 2S2C = Sport, Santé, Citoyenneté et Culture

Il est donc prévu pour l'année scolaire de mettre en place ce projet par le biais de visite du centre de secours, de séances de théâtre, mur d'expression, initiation à l'écologie, ...

La commune a pour projet de réformer la cantine du groupe scolaire. L'objectif de cette réforme est de réduire les coûts, les quantités et les déchets.

Une étude et une réflexion sur le mode de paiement va être lancée.

Les élus en charge de la Vie Scolaire et le Maire-Adjoint feront un nouveau point dans les prochains mois.

12^{ème} Dossier Résultat comptabilisé annuel de la SEMIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par convention de construction du 02 août 1988, la commune a confié à la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) la construction et l'exploitation de 4 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2019 qui nous a été soumis, le résultat comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2019 s'élève à 3 674,06€ pour l'exercice 2019.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2019 laissant apparaître un solde positif pour la commune de Montguyon.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le bilan et le compte de résultat 2019 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1^{er} Dossier : Présentation d'une transaction immobilière en centre-bourg

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt d'user de notre droit de préemption urbaine sur ces parcelles cadastrées n°376 et n°185 de la section AB dans le cadre notre projet de réhabilitation de notre château médiévale et ses remparts inscrits au patrimoine historique et l'aménagement de ses abords et sa circulation en périphérie. Après consultation de la Direction des Affaires Culturelles Régionale et de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune de Montguyon assistée par d'un architecte du patrimoine s'est engagée dans ce projet d'amélioration de notre patrimoine. Nous sommes déjà en cours d'acquisition depuis plusieurs mois d'une parcelle mitoyenne (n° AB 191) à celle cité en objet. Nous souhaitons ouvrir une circulation sur l'ensemble de la périphérie de ces remparts afin de créer un circuit touristique de valeur et permettant une ouverture paysagère incontournable sur les remparts. Pour cela, nous devons maîtriser le foncier afin

d'engager les travaux nécessaires à ce projet. Cette acquisition par l'usage du droit de préemption urbain permettra de donner enfin un accès aux remparts pour pouvoir donner une circulation périphérique complète et l'accessibilité aux engins afin de réaliser des travaux de dé-végétalisation, d'entretien et de maintenance de ces derniers.

Le montant de la vente pour la parcelle est de 9 000,00€ et 1.000 € des frais administratifs.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le droit de préemption de la commune.

2^{ème} Dossier : Immeuble 10, place de la Mairie

Présentation du Compte-Rendu Annuel de la SEMDAS au 30 juin 2020

Conformément à la convention de mandat, la S.E.M.D.A.S. doit transmettre deux fois par an à la commune de Montguyon, le Compte Rendu d'activité de l'opération concernant la réhabilitation d'un ensemble immobilier sur la commune de Montguyon, en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu du 30 juin 2020, établi par la S.E.M.D.A.S.

QUESTIONS DIVERSES

Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Le Maire informe les membres que 2 appels d'offres ont été lancés pour le remplacement du groupe de production de chaleur du groupe scolaire de la commune (chaudière biomasse) et l'installation de panneaux solaire thermique à l'abattoir communal.

L'ouverture des plis se déroulera le mardi 22 septembre 2020 en début d'après-midi.

Remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Le projet chaudière est peu viable car le montant des subventions possibles a été revu à la baisse (35% au lieu des 70%).

L'ouverture des plis n'engage pas la commune à réaliser le projet. Cela permettra d'évaluer de manière plus pointue le montant total des travaux.

L'amortissement de ce projet est sur 14 ans environ. D'ici là, des nouvelles énergies renouvelables seront sur le marché.

Un temps de réflexion sera nécessaire pour la poursuite ou pas de ce projet.

Réunion avec le personnel et les élus

La réunion du 17 septembre 2020 a été annulée. En effet, la crise sanitaire et le protocole ne permettent pas aux élus d'organiser ce moment d'échange.

Monsieur Le Maire espère pouvoir réunir tout le monde au plus tard avant le 31 décembre 2020.

Visite du château et ses remparts

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un architecte de la restauration des monuments historiques vient visiter le château le lundi 28 septembre 2020 à 9h30.

Facebook de la commune

Beaucoup de félicitations sont remontées jusqu'à Monsieur Le Maire des pages FB de la commune. Ce nouveau moyen de communication permet aux Montguyonnais d'avoir les informations en temps réel sur la commune et les alentours.

Le FB est alimenté et tenu à jour par Sophie BRODUT.

Il est demandé d'inscrire sur le Facebook, les informations qui apparaissent sur le panneau lumineux à la Mairie.

Voirie

Il est demandé à Monsieur Le Maire la possibilité de mettre un « céder le passage » à l'intersection de la Rue de la Pierre Folle et de la rue de Vassiac. La question sera posée au service d'infrastructure du Département qui en a la gestion.

L'élue en charge du secteur Voirie de la commune informe que des travaux de réfection de route ont été effectués à Peujean, Pisse Perette et au Gât.

Des nouveaux panneaux de signalisation ont été positionnés sur différents secteurs comme rue de la Pierre Folle, rue du Puits, ...

Un projet de stationnement pour vélos place du champ de foire devrait voir le jour d'ici quelques semaines.

Actions Sociale

Le CCAS de la commune a reçu 105 questionnaires sur les 900 envoyés dans les foyers, ce qui est satisfaisant.

Les demandes concernent essentiellement :

- 26 pour des aides à domiciles
- 21 pour des moyens de transport
- 22 pour des initiations à l'outil informatique
- 11 pour des problèmes de voirie
- 7 concernant une insécurité sur le lieu de vie
- 5 concernant le domaine du sport et de la culture

L'initiative Zéro Gaspi se met en place difficilement. Les donateurs de fruits et légumes se sont peu manifestés. Les bénévoles, essentiellement des bénéficiaires de la Banque Alimentaire n'ont eu que quelques fruits à ramasser.

Les jardins partagés fonctionnent plutôt bien. Les bénévoles sont présents et investis dans l'aménagement et la culture des légumes. Pour que ces jardins perdurent cet hiver, le CCAS a participé à l'achat de quelques plants.

Fin de la séance à 00h45.

A Montguyon, le 30 septembre 2020

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF